



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Demande de dissolution de la Jeune Garde

Question écrite n° 14103

Texte de la question

Mme Christine Loir alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer concernant le groupuscule ultra violent d'ultra gauche « La Jeune Garde » créé à Lyon et qui sévit dans de nombreuses villes. En effet, ce groupuscule agresse régulièrement des militants qu'ils ne considèrent pas de son bord. Ces agressions sont revendiquées sur les réseaux dits antifascistes, parfois même vantés sur les réseaux sociaux des leaders de la « Jeune Garde ». Créé en 2018, il est possible d'énumérer un certain nombre d'agressions. Sur un marché à Paris, en 2021, des militants Renaissance avaient été passés à tabac par leur soin ; en avril 2022, trois militants du syndicat étudiant de l'UNI Grenoble avaient été invectivés et violentés, leur responsable avait d'ailleurs été sévèrement blessé au visage ; en octobre 2022, dans un rassemblement en hommage à la mort de la jeune Lola, un journaliste du média Valeurs Actuelles, Georges Matharan, avait été violemment agressé par une quinzaine d'individus cagoulés se revendiquant de la Jeune Garde, etc. Cette milice d'extrême gauche violente reste toujours impunie malgré les nombreuses plaintes. En plus d'être ultra violent, ce groupuscule a des liens directs avec des mouvements terroristes. En effet, un cadre de « La Jeune Garde » s'était moqué de l'assassinat de Samuel Paty et a loué les djihadistes de Boko Haram en 2020 sur ses réseaux sociaux. Le Gouvernement semble pourtant n'avoir jamais daigné s'emparer du sujet et par conséquent protège et légitime ces agressions en laissant planer un sentiment d'impunité totale. Plus récemment, le dimanche 10 décembre 2023 sur le marché de Villeurbanne, des militants du Rassemblement National ont été éjectés après plusieurs insultes du lieu de tractage par des militants « Antifa », acte revendiqué et soutenu par leur *leader* sur le réseau X. Cet acte représente une entrave à la liberté d'expression et est particulièrement grave en période électorale. C'est pourquoi, elle lui demande de ne plus attendre et de faire interdire ce groupuscule violent, une procédure de dissolution étant parfaitement légitime.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Loir](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14103

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 décembre 2023](#), page 11668

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)